



## Transport et distribution de gaz naturel annuel 2005

**Date limite de réception : 17 avril, 2006**

Prière de corriger s'il y a lieu le nom et l'adresse



### Objet de l'enquête

Cette enquête a pour objet de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les paliers de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées; les organismes gouvernementaux l'utilisent également pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel.

### Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées resteront confidentielles, serviront exclusivement à des fins statistiques et seront publiées uniquement sous forme agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi. Il existe cependant une exception à cette règle générale de confidentialité qui autorise la divulgation, à la discrétion du statisticien en chef, d'information identifiable sur les services publics, ce qui comprend les entreprises qui acheminent du pétrole ou des produits du pétrole par pipeline et les entreprises qui fournissent, transportent ou distribuent du gaz, de l'électricité ou de la vapeur.

### Accords de partage de données

Afin d'alléger le fardeau des répondants et d'assurer des statistiques uniformes, Statistique Canada a conclu des ententes avec divers organismes et ministères en vue de recueillir et de partager avec eux des données. Les informations obtenues de cette enquête sur les répondants individuels ne peuvent en aucun cas être divulgués par les organismes ayant contracté des ententes avec Statistique Canada. Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique en vue de partager des données avec les organismes statistiques de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de la Saskatchewan et de l'Alberta concernant les établissements situés

ou ayant des activités dans leurs provinces respectives. Ces organismes statistiques provinciaux ont été créés en vertu d'une loi provinciale qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. La loi provinciale dans ces quatre provinces procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la Loi sur la statistique fédérale et prévoit des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles. En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, il existe des ententes avec Ressources Naturelles Canada, Environnement Canada, l'Office National de l'Énergie, le Ministère de l'Énergie de l'Ontario, Industrie et Ressources de la Saskatchewan, le Ministère de l'énergie et des mines de la Colombie-Britannique, un accord en vue, de l'échange des données de la présente enquête avec leur juridiction provinciale respective.

En vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique, vous pouvez refuser de partager vos renseignements en communiquant votre décision par écrit au Statisticien en chef et en retournant votre lettre avec le questionnaire rempli dans l'enveloppe de retour ci-jointe. Prière de prendre note qu'il n'y a pas de droit de refus en respectant les accords de partage des données avec Industrie et Ressources de la Saskatchewan. En Saskatchewan, les données sont recueillies en vertu de la Loi sur la statistique et au nom du Département conformément sous l'autorité de l'acte de la conservation et de réglementation du pétrole et du gaz, 1985 de l'acte des Ressources Minérales de la Saskatchewan.

### Renseignements

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ayant trait à l'enquête, veuillez communiquer avec nous.

**Téléphone: (613) 951-3579 Télécopieur: (613) 951-9499**

### Instructions

- (1) Les données financières doivent porter sur l'année civile ou financière terminée le plus près du 31 décembre. S'il s'agit d'un exercice financier, prière d'en indiquer la période.
- (2) S'il est impossible de donner des chiffres exacts aux rubriques présentées, fournir des chiffres estimés en les faisant suivre de la mention (est).
- (3) Indiquer la longueur des conduites principales séparément de celles des conduites parallèles ou des conduites auxiliaires. Par conduite parallèle, il faut entendre tout gazoduc qui occupe la même emprise que la conduite principale ou emprise adjacente et qui est essentiellement parallèle à la conduite principale, mais qui a une source indépendante de pression tout en servant à transporter un produit d'origine et de destination communes.

On entend par conduite auxiliaire tout gazoduc qui, servant à transporter un produit d'origine et de destination communes, occupe la même emprise que la conduite principale ou une conduite directement adjacente et parallèle à la conduite principale, et dont la source de pression dépend de la conduite principale.

S'il y a plus d'une conduite principale, déclarer séparément la longueur de chacune.

Veillez noter que ces chiffres sont publiés dans la publication annuelle intitulée Transport et Distribution de Gaz Naturel (Catalogue 57-205).

### Attestation

Je déclare que les renseignements donnés dans le présent rapport sont de bonne foi et, autant que je sache, complets et exacts.

Signature \_\_\_\_\_

Nom du signataire (en lettres moulées s.v.p.)	Fonction officielle du signataire	Date
Nom de la personne à joindre à propos de ce relevé		Téléphone
		Télécopieur

## Transport et distribution de gaz naturel annuel

### Compte des revenus et des frais d'exploitation

Période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

N° du compte(1)	S.C. seulement	Année courante	Année précédente
		milliers de dollars canadien	
<b>Comptes des revenus et des frais d'exploitation</b>			
<b>Comptes des revenus d'exploitation</b>			
510	10		
500, 529	20		
550	30		
570	40		
307, 551, 575, 579	50		
300	60		
<b>Comptes des frais d'exploitation</b>			
623, 626, 627 moins 628, 629	70		
660, 663 à 667, 669	80		
	90		
684, 685, 688, 689, 721 à 725, 728 moins 729	100		
810, 815 à 821, 850, 853, 855 à 859, 860 à 867, 869, 884, 885, 888, 889	110		
303, 304	120		
305, 308, 610, 612, 615 à 622, 650, 651, 653 à 659	130		
301	140		
	150		
<b>Autres revenus</b>			
315	160		
312, 314, 316, 317, 319	170		
331	180		
	190		
<b>Autres déductions</b>			
311, 313, 323, 324, 325, 326, 329	200		
341	210		
	220		
<b>Frais fixes</b>			
320	230		
321, 322	240		
	250		
306	260		
	270		

(1) Le numéro des comptes représente les comptes reflétés dans le règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs.

# Transport et distribution de gaz naturel annuel

## Bilan comparé

Période close le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

N° du compte(1)	S.C. seulement	Année courante	Année précédente
		milliers de dollars canadien	
<b>Actif</b>			
<b>Installations</b>			
100 à 103, 107, 110, 115, 116	10		
Installations totales			
105, 106, 111, 112	20		
Moins dépréciation et amortissement accumulé			
<b>Installations totales</b>	<b>30</b>		
<b>Investissements</b>			
120	40		
Placements dans des filiales			
121, 122, 123, 126	50		
Autres investissements			
<b>Total, investissements</b>	<b>60</b>		
<b>Disponibilité</b>			
130, 132	70		
Encaisse, en banque ou placements en numéraire			
140, 141, 142 moins 145	80		
Compte à recevoir moins provisions pour créances douteuses			
150	90		
Matériaux d'installation et fournitures d'exploitation			
131, 147, 151, 160, 162	100		
Autres disponibilités, matériaux et fournitures et dépenses payées d'avance			
152, 153	110		
Gaz stocké sous terre et prêt à la vente et gaz dans les conduits			
<b>Total, disponibilité</b>	<b>120</b>		
170 à 173, 176 à 179	130		
Débts différés			
<b>Actif, total</b>	<b>140</b>		
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>			
<b>Avoir des actionnaires</b>			
200	10		
Capital-actions			
212	20		
Bénéfices non répartis			
210, 216	30		
Autres bénéfices			
<b>Total, avoir des actionnaires</b>	<b>40</b>		
<b>Dettes à long terme</b>			
220 moins 221	50		
Dettes à long terme			
248	60		
Avances de sociétés affiliées			
249	70		
Autres dettes à long terme			
<b>Total, dettes à long terme</b>	<b>80</b>		
<b>Exigibilités</b>			
250, 258	90		
Emprunts et effets à payer			
251, 252	100		
Comptes payables et courus (incluant les sociétés affiliées)			
253, 257	110		
Intérêts et dividendes payables et courus			
254, 256, 259	120		
Autres exigibilités			
<b>Total, exigibilités</b>	<b>130</b>		
270, 275, 276, 278, 279, 290, 291, 293	140		
Crédits différés et appropriations			
<b>Total, passif et avoir des actionnaires</b>	<b>150</b>		
<b>Excédent non réparti</b>			
350	160		
Solde viré du revenu			
351, 352	170		
Rectifications applicables à des périodes antérieures			
353	180		
Impôt sur le revenu applicable aux rectifications			
357	190		
Attributions et dividendes			
212	200		
Excédent non réparti, fin d'année d'après le bilan			

(1) Le numéro des comptes représente les comptes reflétés dans le règlement de normalisation de la comptabilité des gazoducs.

**Transport et distribution de gaz naturel annuel**  
**Données financières supplémentaires<sup>1</sup>**

	Opérations de production <sup>2</sup>		Opérations de services de gaz			
			Transmission <sup>3</sup>		Distribution	
<b>A. État supplémentaire des frais d'exploitation:</b>	610-622 810-821		650-729 860-869		650-729 850-859 884-889	
Prière de donner le détail ci-dessous du total des comptes de frais d'exploitation (sans l'approvisionnement en gaz) déclaré dans l'annexe 1.						
Somme dépensée pour:						
Traitements et salaires						
Combustible et électricité						
Matériaux et fournitures						
Paiements versés aux entrepreneurs						
Services achetés (juridiques, techniques, publicitaires, téléphone, etc.)						
Autres						
<b>Total, comptes de frais d'exploitation</b>						

<sup>1</sup> Veuillez rapporter les chiffres par catégorie correspondant à vos opérations.  
<sup>2</sup> Représentant réseaux de collecte et usine de traitement.  
<sup>3</sup> Transmission seulement (excluant opérations de production).

POUR INFORMATION SEULEMENT



**Transport et distribution de gaz naturel annuel**  
Données supplémentaires

Statistique des postes compresseurs									
Province	Poste	Type de commande		Turbines			Compresseurs		
		Manuel	Auto-matique	Nombre	Type	KW	À mouvement alternatif	Centrifuges	Total

Si vous vous opposez à la publication des renseignements contenus dans la présente section (B), prière de l'indiquer

Statistique de la paie	
<b>Définitions</b>	
<b>DIRECTION:</b>	Y compris les présidents, vice-présidents, chefs de service et autre personnel supérieur de la direction.
<b>EMPLOYÉS DE LA PRODUCTION:</b>	Y compris les employés qualifiés et les non-diplômés, techniciens, spécialistes, employés de bureau et secrétaires ainsi que les employés travaillant en dessous du personnel de la direction.

STATISTIQUE DE LA PAIE		
	Nombre d'employés au 31 décembre	Traitement et salaires pour l'année \$ CAN
<b>Direction:</b>		
A. Approvisionnement de gaz		
B. Transport		
C. Distribution		
D. Ventes		
E. Administration		
<b>Total</b>		
<b>Employés de la production:</b>		
A. Approvisionnement de gaz		
B. Transport		
C. Distribution		
D. Ventes		
E. Administration		
<b>Total</b>		
<b>Total emploi, traitements et salaires</b>		